Pattes de Mouches
& rats d'archives

J. F. « Maxou » HEINTZEN
La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre

Édition spéciale danse
Printemps 2024

Pattes de Mouches & rats d'archives

Livraisons
« Danse »
~~*Trad Magazine*~~

INÉDIT
Printemps 2024

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/~~C.D.M.D.T. 03~~

À la demande de Bernard Coclet, en prévision de ce « Grand Bal » 2024, voici une sélection de quelques chroniques parues autrefois dans la défunte revue *Trad Magazine*. Elles portent toutes plus spécifiquement sur la danse, on s'en doute – même si dans mon esprit, toutes mes trouvailles d'archives ont à voir avec la danse, de près ou de loin.

Pour les plus jeunes d'entre nous, quelques éléments de contextualisation. Ouh là là, un mot savant… Venu aux musiques traditionnelles vers 1978-79, je me suis construit à diverses sources : *Le Bourdon*, *La Chavannée*, *Les Musiciens Routiniers*. Ces noms ne disent sans doute que peu de choses aujourd'hui, mais je me reconnais dans l'idée que les musiques et danses [choisissez !] *trad'*, *folk*, *traditionnelles*, *de terroir*… sont un objet culturel digne de ce nom, qu'il convient de traiter sérieusement. Autrement dit, ces musiques et ces danses peuvent générer une réelle satisfaction intellectuelle, et ne se résument donc pas à une exultation physique.

D'où un investissement dans diverses formes de recherche : ethnographique – lorsqu'il était encore possible de rencontrer des anciens ayant connu ou hérité de l'ancienne société paysanne –, ou historique dans mon cas.

Pendant de nombreuses années, j'ai dépouillé des milliers de documents, à la traque des « Pratiques musicales des milieux populaires » – c'est un extrait du sujet de mon doctorat d'Histoire[1]. Et pour diffuser ces recherches, les découvertes que j'ai pu faire, et plus encore les questionnements apportés par ces sources historiques, j'ai tenu pendant plusieurs années une rubrique dans *Trad Magazine*, revue bimestrielle parue de 1988 à 2017[2]. À partir d'un document d'archives brut, j'essayais d'en extraire la substantifique moelle pour un lectorat peu au fait des subtilités de l'histoire de nos musiques.

Les 139 livraisons de *Pattes de Mouches & rats d'archives*, complétées de quelques inédits – ont été mises en ligne sur le site de l'AMTA. Une édition « papier » de ces chroniques – souvent demandée par des lecteurs fidèles – semblant irraisonnable, elles dorment désormais dans les profondeurs de mon ordinateur. Bernard Coclet, en m'invitant à traiter de mon parcours – « Des archives à la création » – m'a proposé de faire un tiré-à-part de quelques « bonnes feuilles » susceptibles d'intéresser les danseurs. Les voilà, bonne lecture !

J. F. « Maxou » HEINTZEN
La Chavannée

---

[1] *Musiques discrètes et Société, Les pratiques musicales des milieux populaires à travers le regard de l'Autorité dans les provinces du Centre de la France, XVIIIe – XIXe siècles*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de M. le Professeur Bernard DOMPNIER, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 2007.

[2] Merci à Philippe Krümm pour m'avoir incité à le faire. Les chroniques portant la mention ~~*Trad Magazine*~~ ont été écrites après la disparition dudit magazine. Dans le même ordre d'idées, la mention ~~C.D.M.D.T. 03~~ signale les écrits postérieurs à la dissolution du Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de l'Allier.

Pattes de Mouches
& rats d'archives

Livraison n°117

Trad Magazine n°159
Janvier 2015

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/C.D.M.D.T. 03

Le "bouquet des danseurs", Nivernais, 1761

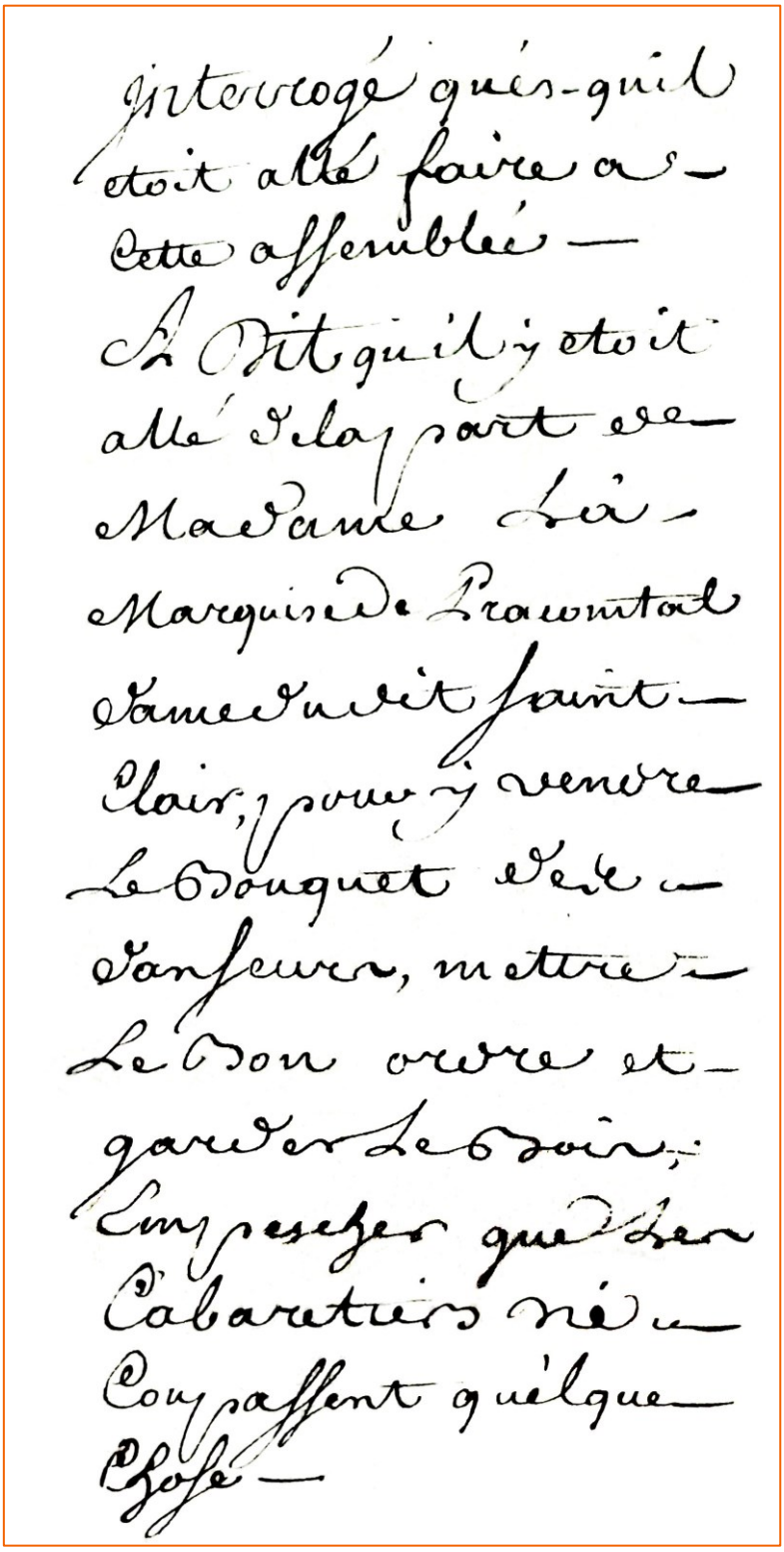

interrogé quels-qu'il
etoit allé faire a-
cette assemblée —
A dit qu'il y etoit
allé de la part de
Madame la
Marquise de Beaumont
Lameduit faint —
Clair, pour y venore
Le Bouquet de
Danseurs, mettre
Le Bon ordre et
garder Le Bon;
Empescher que Les
Cabaretiers ne
Coupaffent quelque
Chose —

Transcription n° 117 [orthographe modernisée]

Interrogé qu'est-ce qu'il
était allé faire à
cette assemblée.
A dit qu'il y était
allé de la part de
Madame la
Marquise de Pracomtal
dame dudit Saint-
Clair, pour y vendre
le bouquet des
danseurs, mettre
le bon ordre et
garder le bois,
empêcher que les
cabaretiers ne
coupassent quelque
chose

Commentaire n°117

Une brève source, pour cette livraison-ci : il s'agit d'un interrogatoire, tiré des procédures criminelles du Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en septembre 1761 (A.D. Nièvre, 1B 154/2). Une rixe suivie de mort d'homme a eu lieu lors d'une assemblée, fête calendaire où la dévotion et l'amusement s'entremêlent. Cette assemblée se tient sur la chaume de Saint-Clair, en la paroisse de Rouy, à environ trois kilomètres du bourg (il n'y subsiste qu'un petit bois et une exploitation agricole, le remembrement est passé par là !). Il en est souvent ainsi : c'est une chapelle excentrée, ou un modeste oratoire qui est l'épicentre de la fête, autour duquel s'établissent des « *ramées* », abris de branches et de végétaux, sous lesquels s'établissent des cabaretiers pour la journée. Et l'on danse alentour.

Ce lieu relevant des terres de la Marquise de Pracomtal, elle y dépêche l'un de ses gardes, Pierre André. Celui-ci, témoin de la rixe, est invité à s'expliquer. Il commence donc par dresser la liste des tâches qui lui incombent en pareil cas : maintien de l'ordre, essentiellement, puis vérifier que nul ne coupe du bois dans les propriétés avoisinantes et, plus surprenant, *vendre le bouquet des danseurs*… Qu'est-ce donc ?

Précisons d'entrée que ce type d'assemblée, sous l'Ancien Régime, est l'un des moments forts de l'autorité seigneuriale : c'est elle qui autorise et encadre les amusements, mais c'est aussi le cadre de manifestations rituelles et obligées, connues sous le nom générique d'« *hommages seigneuriaux* ». À cette occasion, les sujets prouvent, par une offrande, ou par une mise en scène spécifique, qu'ils sont les vassaux du seigneur. Lequel, en retour, n'est pas avare de libéralités, via des jeux (*frappe-pal*, courses diverses, joutes) dotés par ses soins. Bref, dans ce type d'événement, on rencontre beaucoup d'appellations rituelles un peu absconses (j'adore cet adjectif) pour le profane.

Il est donc possible que ce *bouquet des danseurs* relève de cette typologie. Ce pourrait être une vente à l'encan, chargée de rapporter de l'argent, oui, mais pour qui ? Nombre de postes honorifiques des sociétés villageoises (en particulier les royautés) sont attribués aux enchères. Est-ce le cas ici ?

D'autre part, la consultation des dictionnaires anciens fait apparaître l'usage du mot *bouquet* dans plusieurs expressions liées à la danse :

> « On dit aussi *donner le bouquet à quelqu'un* quand on l'invite à donner un bal ou un repas à une compagnie, et rendre le bouquet quand il s'acquitte de son devoir »
>
> [Furetière (1690)]

Ou encore

> « On dit, *Donner le bouquet à quelqu'un*, pour dire l'engager à donner à son tour le bal, un festin, ou quelque autre resjouissance à une compagnie. *On luy a donné le bouquet. il a le bouquet*. *Rendre le bouquet*. On dit en ce sens, qu'*Une Dame a le bouquet*, pour dire, qu'Elle reçoit & qu'elle fait les honneurs d'un bal »
>
> [Dictionnaire de l'Académie française, 1e édition (1694)].

Les écrits de Pierre Robert du Dorat (1589-1658) confirment cet usage :

> « et avaient accoutumé les jeunes gentilhommes et jeunes demoiselles du dit pays de s'assembler [...] danser et passer le temps au son des cornemuses et hautbois et puis y faire collation et bonne chère et de se donner le bouquet à tous les jours de dimanche et de fêtes, ainsi que j'ai vu, et passer joyeusement le temps… »

Dans ces conditions, il conviendrait donc d'offrir un bouquet à sa belle pour l'inviter au bal. Et alors Pierre André serait là pour vendre ces bouquets. J'avoue que je ne suis pas convaincu que le garde de la Marquise puisse être astreint à ce rôle.

Voilà bien des questions pour une simple expression obscure, dites-vous. En apparence, seulement, car c'est à travers de semblables questionnements que l'on approche au plus près la sociabilité des siècles précédents, et l'environnement sensible de la danse rurale. La recherche sur ce thème m'a permis de me plonger dans *Le bouquet de bal*, comédie en un acte de M. Desnoyer, crée en 1837. On y lit :

> « …car le bal, mon jeune ami, est la terre classique des bonnes fortunes… et des infidélités !... Le bal est ce qu'il y a de plus dangereux au monde pour les amants, pour les pères de famille, et surtout pour les maris, classe respectables à laquelle j'ai le triste avantage d'appartenir. »

Voilà bien la preuve que le bal ne se résume pas qu'à la danse, n'en déplaise aux fâcheux !

Mots-clés

Nivernais / XVIIIe / Danse / Justice / Manuscrit

Pattes de Mouches & rats d'archives

Livraison n°58

Trad Magazine n°99
Janvier 2005

Également parue dans *Trad Magazine* n°100, mars 2005 (erreur)

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/C.D.M.D.T. 03

Bourrée ou branle ?, Bourbonnais, 1774

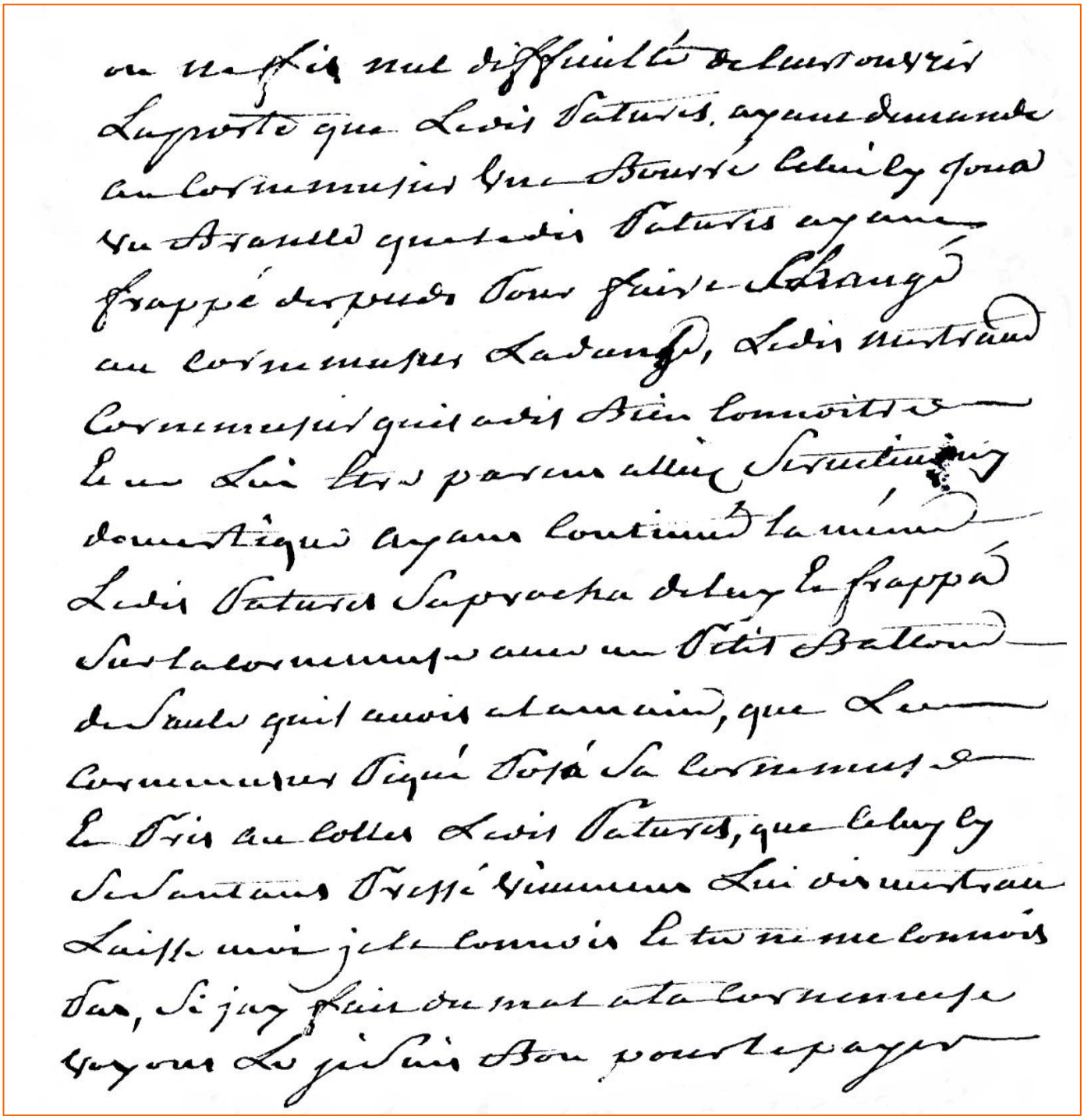

Transcription n° 58

On ne fit nul difficulté de leur ouvrir / la porte que ledit Paturet ayant demandé / au cornemusier une bourré celui-cy joua / un branlle que ledit Paturet ayant / frappé des pieds pour faire change / au cornemusier la danse, ledit Mestraud / cornemusier qu'il a dit bien connoitre / et ne lui être parent alliez serviteur ny / domestique ayant continué la même / ledit Paturet saprocha de luy et frappa / sur la cornemuse avec un petit batton / de saule qu'il avoit à la main, que le / cornemusier piqué posa sa cornemuse / et prit au collet ledit Paturet, que celuy cy / se santant pressé vivement lui dit Mestrau / laisse moi je te connais et tu ne me connais / pas, si j'ay fait du mal à ta cornemuse / voyons je suis bon pour le payer

Commentaire n° 58

Nous voici à Besson (Allier), lors d'une veillée de noces, en novembre 1774. Il va s'y passer de bien étranges choses, qui se termineront en justice, un an plus tard (A.D. Allier, Châtellenie de Souvigny, n°164). Ainsi qu'il est d'usage, des masques ont fait irruption dans la veillée, mais une bagarre s'en est ensuivie, qui s'est terminée par mort d'homme. Une information judiciaire, où se succèdent les témoins de la scène, nous fournit nombre de détails précieux sur cet incident.

Le motif ayant conduit à l'altercation est lié à la danse. Première surprise, le témoignage transcrit plus haut nous indique que le différent provient d'un musicien qui a refusé de jouer le morceau demandé par un danseur. Un coup de bâton déplacé, puis – nous le savons via d'autres témoins – une voix reproche au cornemusier de tolérer que son honneur soit atteint par ce geste contre son instrument. Le joueur de musette, prêt à pardonner pourtant, prend alors la mouche, et c'est le signe d'une mêlée générale. Le nommé Paturet décèdera quelques jours plus tard. Dans l'examen de cette succession de gestes malheureux, si l'on veut bien comprendre ce qui se passe, il faut abandonner nos réflexes contemporains : ici, croire que son honneur est offensé justifie toutes les vengeances.

Si l'on revient au motif initial de la dispute, il peut apparaître futile, mais il est confirmé par tous les témoins : l'un précise que « le cornemusier ayant joué une bouré qui déplut à Paturet l'un des masques » ceci déclencha la bagarre. De plus, les termes de *bourré* et *branlle* reviennent aussi dans la plupart des dépositions. Le joueur de cornemuse lui-même confirme qu'« étant entré en jouant le branle des masques, cette danse paru déplaire à Paturet l'un d'eux, qui lui donna un coup sur sa musette d'un bâton dont il étoit armé… » Je ne connais pas beaucoup de témoignages où un instrumentiste populaire (c'est le cas en ce qui concerne Pierre Mestraut, vigneron à Besson, qui officie « en qualité de cornemusier » à cette noce) parle de son répertoire, au XVIIIe siècle de surcroît.

Dans notre approche actuelle des répertoires et des chorégraphies, un mot désigne pour nous un objet précis et unique. Il n'est pas certain qu'il en ait été toujours ainsi dans les cultures populaires. Les mots utilisés ici sont-ils relatifs à des mélodies, ou à des chorégraphies ? Peut-être le mot de bourrée pouvait-il au même endroit désigner deux danses différentes, ou inversement, deux mots comme branle et bourrée étaient-ils interchangeables ? C'est à la lumière de ce « doute solidement fondé [1] » qu'il nous faut apprécier ces témoignages.

Le cornemuseux sait ce qu'il joue, et le désigne par « branle des masques ». Rien ne prouve que ce soit un titre, au sens où nous le concevons aujourd'hui. Ce n'est peut-être qu'un branle pour les masques présents. En tout cas, Paturet ne peut danser ce qu'il souhaite sur cette mélodie. Qu'a-t-il exactement demandé à Mestraud ? Il n'est plus là pour le dire, mais le témoin dit « une bourrée ». Était-ce une mélodie précise, ou bien un genre de danse qui était attendu ?

Qu'en conclure ? Soyons prudents. D'une part les mots de *bourrée* et de *branle* sont en usage, mais nous ne savons pas exactement de quel ordre sont les différences entre eux. Le branle joué ne pouvait se danser comme la bourrée demandée par Paturet. D'autant plus que pour un autre témoin (voir plus haut) c'est bien une bourrée. On voit bien que des précisions chorégraphiques manquent cruellement : bourrée désigne-t-il en l'occurrence une chorégraphie réclamant une carrure précise ? D'autres affaires mettant en cause un cornemuseux dans la même région plusieurs années plus tard lui font dire qu'il a « joué des bourrées ». Donc une bourrée est une mélodie. Mais les témoins disent qu'« il s'est dansé des bourrées ». Donc c'est une danse ? L'affaire évoquée ici m'incite à demeurer prudent sur la confusion entre danse et mélodie.

[1] Merci, Yvon.

En tout cas, avis aux amateurs : demandez-moi poliment à l'avenir de vous jouer telle ou telle danse en bal. Sinon, gare !

La richesse de cette affaire m'étonne toujours. Pouvais-je imaginer lorsque je me suis plongé dans les archives que ce seraient des rixes qui m'en apprendraient le plus sur les musiques populaires d'Ancien Régime (ou qui me feraient poser le plus de questions !) ?

Des affaires similaires de conflit relatif à la nature de la danse jouée apparaissent également au XIXe siècle, mais plutôt entre valse & bourrée, ou entre valse & contredanse. Et elles sont moins meurtrières.

Mots-clés

Bourbonnais / XVIIIe / Cornemuse / Danse / Justice/ Manuscrit / Violence